



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 16 février 2016 — N° 142

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'Âge d'or Les Paysans Saint-Élie.

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter le Camping Orléans inc., lauréat des Grands Prix du tourisme canadien.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'écrivain Louis Caron.

M. Merlini (La Prairie) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Sophiane Méthot, médaillée d'or aux Compétitions mondiales par groupe d'âge de trampoline et tumbling.

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme La Grande Table.

16 février 2016

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de saluer le mouvement de solidarité envers les victimes de l'incendie de Saint-Joseph-du-Lac.

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Chambre de commerce de l'est de Montréal.

M. Heurtel (Viau) fait une déclaration afin de souligner le 25^e Mois de l'histoire des Noirs.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de souligner le succès de la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation organisée par des étudiants de l'Université Laval.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, Mme David (Outremont) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'entrepreneur Nicolas Duvernois.

À 13 h 52, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 01.

1866

16 février 2016

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Victor Charles Goldbloom, ancien député de D'Arcy-McGee.

Présentation de projets de loi

Mme Vallée, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 89 Loi visant à assurer une meilleure concordance entre les textes français et anglais du Code civil

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 89.

Dépôts de documents

Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

L'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Corée, signée à Québec, le 24 novembre 2015, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 1891-20160216)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Corée, signée à Québec, le 24 novembre 2015.

(Dépôt n° 1892-20160216)

16 février 2016

Mme Vallée, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Le rapport annuel 2014-2015 du Conseil interprofessionnel du Québec.
(Dépôt n° 1893-20160216)

M. Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le livre vert intitulé *Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale*.
(Dépôt n° 1894-20160216)

Mme David, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel d'activités 2014-2015 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.
(Dépôt n° 1895-20160216)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 121 concernant les programmes portés par le Secrétariat à la condition féminine, plus particulièrement le récent appel de projets réalisés dans le cadre du Programme de soutien à des initiatives de partenariat, ainsi que le financement des Tables régionales de concertation de groupes de femmes, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 décembre 2015 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques);
(Dépôt n° 1896-20160216)

La réponse à la question écrite n° 124 demandant au gouvernement d'assurer l'accès aux services de santé aux citoyens de la Vallée-du-Richelieu et de modifier la directive ministérielle relativement au parc de stationnement payant du Centre local de services communautaires des Patriotes de Beloeil, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 décembre 2015 par M. Jolin-Barrette (Borduas).
(Dépôt n° 1897-20160216)

16 février 2016

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 17 février 2016, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1898-20160216)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 761 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le régime matrimonial et les délais d'appel.

(Dépôt n° 1899-20160216)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme David (Gouin) et Mme Roy (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. Thierry Leroux, policier décédé dans l'exercice de ses fonctions dans la communauté de Lac-Simon;

16 février 2016

QU'elle reconnaisse le travail et l'engagement de ce jeune policier qui a dédié sa vie à la protection de ses concitoyens;

QU'elle souligne le respect voué aux policiers du Québec, qui pratiquent un métier requérant un dévouement hors du commun;

QU'elle transmette ses condoléances à la famille, aux proches et aux confrères de M. Leroux, de même qu'à l'ensemble de la communauté de Lac-Simon.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Bergeron (Verchères), conjointement avec M. Lemay (Masson) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant le projet Énergie Est de TransCanada; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Paradis (Lévis), conjointement avec Mme Lamarre (Taillon) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant le maintien du remboursement des médicaments nécessaires aux traitements de procréation assistée et de fécondation in vitro; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) présente une motion concernant les conséquences environnementales d'une exploitation des hydrocarbures à Anticosti; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

16 février 2016

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat confié à la Commission des transports et de l'environnement pour procéder à des consultations particulières et tenir des auditions publiques les 18, 23 et 24 février ainsi que les 9 et 10 mars 2016 sur le document d'information sur le transport rémunéré de personnes par automobile déposé à l'Assemblée le 11 février 2016 par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Amigo Express
Taxelco
Regroupement des travailleurs autonomes Métallos
Regroupement des intermédiaires du taxi de Québec
Uber Québec
Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi
Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec
Association des limousines du Québec
M. Éric Pineault, professeur de sociologie à l'Université du Québec à Montréal
M. Vincent Geloso, professeur au HEC Montréal
Mme Catherine Morency, professeure à Polytechnique Montréal
M. Alain Barré, professeur en droit du travail à l'Université Laval
Juripop
Aéroport de Montréal
Aéroport international Jean-Lesage de Québec
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Tourisme Montréal
Fin Taxi
Groupe Desjardins
Ville de Montréal et le Bureau de taxi de Montréal
Ville de Québec

16 février 2016

Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Camo-route
Paxi
M. Youri Chassin
Netlift
M. Jacques Nantel
Hara Associates
Kéroul
Commission des transports du Québec
Contrôle routier Québec
Association du transport urbain du Québec
Association haïtienne des travailleurs du taxi
Association des chauffeurs de taxi accessible du Québec
Fédération des chambres de commerce du Québec
Regroupement des propriétaires de taxi de Montréal

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

16 février 2016

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 23, 25 février et 8 mars 2016;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Association québécoise du transport intermunicipal et municipal
Vivre en ville
Ville de Gatineau
Ville de Laval
Ville de Québec
Ville de Montréal
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Projet Montréal
Démocratie Québec
Association des vérificateurs généraux des municipalités du Québec
Le Directeur général des élections du Québec
Regroupement des offices d'habitation du Québec
Fonds québécois d'habitation communautaire
Office régional d'habitation de la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes
Société d'habitation du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

16 février 2016

QUE la durée maximale de l'exposé de tous les autres organismes soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 86, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 88, Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;

16 février 2016

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 77, Loi sur l'immigration au Québec;
- la Commission des finances publiques, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 87, Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la demande de mandat d'initiative de la députée de Taschereau d'entendre la présidente de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, Mme France Charbonneau, et le commissaire, M. Renaud Lachance, afin de faire toute la lumière sur les conclusions du rapport de la Commission, notamment la dissidence du commissaire Lachance;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions.

16 février 2016

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 17 février 2016, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Soucy (Saint-Hyacinthe).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des conséquences néfastes qu'entraînerait la décision de mettre fin aux engagements contractuels du gouvernement du Québec relativement à l'exploration gazière et pétrolière sur l'île d'Anticosti;

QU'elle reconnaisse qu'un bris d'engagement de la part du gouvernement du Québec risque d'entraîner d'importantes pénalités contractuelles et des poursuites judiciaires pouvant représenter des millions de dollars;

QU'elle exige du gouvernement qu'il respecte ses engagements contractuels en permettant de mener à terme les projets d'exploration visant à évaluer le potentiel gazier et pétrolier de l'île d'Anticosti.

À 15 h 14, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 15 h 27.

16 février 2016

À 15 h 28, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 17 h 58, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Lamarre (Taillon) à M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « Les propos du ministre sur les couples qui devraient ou non avoir un enfant selon leur revenu »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Villeneuve (Berthier) à M. Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, portant sur le sujet suivant : « Les demandes de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec d'augmenter leur production ».

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 17 février 2016, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 18 h 25, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 17 février 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON